



**FNASCE**

couleur passion

# Compte-rendu de réunion

## Commission Permanente des Sports

**Mercredi 25 janvier 2023 de 8h30 à 18h30 et**

**jeudi 26 janvier 2023 de 8h30 à 16h00**

**Lieu : ENTE de Valenciennes (59)**

**Présents** : Éric RAYNAUD (ASCE75 PAP/DTBS), Sébastien LAGACHE (ASCE44 Cerema), Peggy OTTELOHÉ (ASCEET59), Laurent FRANC (ASCE52), Véronique MOUFLE (ASCE14), Stéphane VAZEILLES (ASCE56), Patrick Le Crom (Fnasce).

**En visioconférence** : Odile BLANCHET (ASCEE35), Aurélie HUET (ASCE74), , Jean-Marc VINSONNEAU (ASCE31)

**Invitée** :

☆☆☆☆☆

Ouverture de la CPS par É. Raynaud à 8h30.

É. Raynaud ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres et aux membres en présentiel et en visioconférence à cette CPS.

### **Point 1**

Infos générales (budget 2023, partenariat, calendrier...)

Informations générales:

É. Raynaud informe la CPS que le budget 2023 a été proposé et validé par le comité directeur. Il faut noter une légère baisse sur les challenges. Possibilité d'une augmentation du budget si un challenge ou activités en plus en 2023.

M. Jossier doit rencontrer la GMF le 31 janvier pour la dotation partenariale 2023 ainsi que pour la ventilation retenue.

La GMF souhaite pouvoir contacter directement les adhérents (condition sine qua non pour versement de la dotation). Pour le quiz rugby il faudra proposer une fiche d'inscription avec autorisation de contact par nos partenaires (FRAMAFORM Véro).

O. Blanchet précise que les aides partenaires influent sur le coût d'adhésion des adhérents.

La GMF et la BFM signeront des contrats pour 1 an et non plus 3 ans.

Pas de ventilation sur les challenges à ce jour.

### **Point 2**

Fonctionnement de la CPS ( diffusion des documents, GOOGLE DRIVE, CANVA, planning...).

Diffusion des documents :

É. Raynaud indique que les documents partagés se trouvent actuellement sur le DRIVE pour un travail collaboratif. L'objectif est que chacun puisse travailler sur un seul et même document avant sa version définitive.

Compte-rendu

Pour le prochain compte-rendu, il précise que chacun devra à partir du 3/02 apporter ses observations avant le 17/02.

P. Lhomme propose à la CPS une rapide présentation des fonctionnalités de Drive et de la méthodologie collaborative.

L'application FRAMAPAD est présentée et semble convenir à notre usage. Elle est donc mise à l'essai pour ce compte-rendu. P. OTTELOHÉ donnera le lien à P. Le Crom pour la rédaction du cr dans le délais d'une semaine, 10 jours sont laissés à tous pour corrections. L'idée est de ne plus mettre 2 mois pour valider et diffuser un compte-rendu.

L'outil CANVA : Refaire un point avec M. Varin, chargée de la formation CANVA pour la FNASCE.

### **Point 3**

Approbation des comptes-rendus de réunion CPS de novembre et décembre 2022. Après les dernières modifications collectives aux comptes rendus de novembre et décembre 2023, la CPS valide leur diffusion.

### **Point 4**

Point calendrier et lieux des réunions CPS 2023.

Dates de réunions:

Une visio pour le Défi mer se tiendra la première semaine de février, avant le CDF, pour validation définitive.

É. Raynaud propose une CPS en visioconférence le **mercredi 22 mars 2023**. En prévision si actualité oblige.

Une autre réunion en présentiel en juin (dates et lieu à confirmer).

Pour info, rappel des dates :

Congrès de la fédération nationale des ASCE - 55<sup>e</sup> assemblée générale : du 5-6-7 avril 2023 ERDEVEN (56).

DASCE : 3 - 4 - 5 et 6 octobre à Port-Leucate (11) au centre Rives des Corbières  
Pas de candidature à ce jour pour l'organisation du congrès et des DASCE en 2024.

Il n'y aura pas de prises en charges fédérales pour les membres de la commission présents à ERDEVEN.

Il y aura une prise en charge pour les journées DASCE.

É. Raynaud profite de l'occasion pour demander aux membres s'ils reconduisent ou pas leur candidature pour la saison 2023/2024.

- S. Vazeilles : ne sait pas encore par rapport à ses activités professionnelles?

- V. Moufle : oui.

- S. Lagache : oui. Il fait remarquer à la CPS que les URASCE et les ASCE sont de plus en plus frileuses pour se lancer sur des projets d'organisations de challenges.

- A. Huet : oui.
- L. Franc : non.
- O. Blanchet : non.
- JM. Vinsonneau : oui.
- P. OTTELOHÉ : oui

Le budget prévisionnel annuel "déplacement Commission Sport" est en légère hausse pour 2023

### **Point 5**

Bilan challenges et activités 2022 (financier) :

#### **- Swim Run - ASCE 56 – 3 au 4 septembre à Suscinio/Landrezac.**

S. Vazeilles refait un point sur leur bilan financier et présente la version finale à la CPS. Il précise que ce bilan a bien été envoyé à É. Raynaud.

Après étude des éléments apportés, la CPS valide le bilan et propose au CDF le versement de la 3e aide.

S. Vazeilles informe la CPS que l'ASCE 56 ne demandera pas l'aide culture au regard de son bilan positif.

#### **- Pétanque - ASCE 40 – 15 septembre à Soustons.**

É. Raynaud fait un rapide historique sur les aides financières de la FNASCE.

1- 6000 euros ont été proposés à l'URASCE pour organiser le challenge de pétanque,

2- une première aide de 2000 euros a bien été versée,

3- une troisième aide de 2000 euros a également été versée,

4- cependant, au regard du bilan financier étudié, celui-ci fait apparaître un solde positif de 6787 euros.

É. Raynaud avait contacté le président de l'URASCE pour l'en informer.

L'URASCE a répondu par courriel qu'elle souhaitait quand même le versement du solde de l'aide de 2000 euros.

Après examen du bilan financier et délibération, la CPS le valide et propose au CDF le versement de la troisième aide conformément à ce qui est indiqué dans la convention.

Pas d'aide culture demandée dans le bilan financier.

P. Le Crom informe la CPS que les bilans swimrun et pétanque n'avaient pas été encore adressés au secteur culture pour le versement des aides.

### **Point 6**

Nouvelle grille budgétaire.

S. Lagache propose et présente à la CPS le projet de refonte de la grille budgétaire prévisionnelle pour un challenge sportif.

L'objectif est de rendre plus accessible et plus pragmatique le remplissage des cellules et de présenter un budget prévisionnel plus simple d'utilisation pour les porteurs de projets.

Il indique que cette nouvelle grille a été testée sur le projet du challenge du défi mer.

En collaboration avec l'Urasce Paca Corse, le tableau complété n'apporte pas un budget équilibré entre les dépenses et les recettes.

Au regards de cette présentation, d'autres scénarios d'aides FNASCE sont proposés par V. Moufle, L. Franc et sont discutés.

É. Raynaud leur demande de lui adresser des propositions scénarios.

É. Raynaud propose de tester cette nouvelle grille budgétaire sur un ou deux challenges 2022 déjà terminés.

Quelques modifications seront apportées sur le modèle de grille présentée par S. Lagache.

### **Point 7**

Point d'étape et dossiers 2023 à valider.

- **Trail d'Ajaccio – ASCE 2 A – 6/8 mai 2023 à Ajaccio (2 A)** → Suivi du dossier → A. Huet.

Lancement des inscriptions le 3 janvier 2023.

- **Bowling ASCE 25 DREAL – du 9 au 11 juin 2023 à Miserey-Salines (URASCE BFC)** → Suivi du dossier → L. Franc.

Lancement des inscriptions le 24 janvier 2023.

- **Défi mer – URASCE Paca-Corse – du 8 au 11 septembre 2023 à Carry-le Rouet (13)** → Dossier d'organisation + budget → Suivi du dossier → S. Lagache.

La commission des sports a examiné l'ensemble des documents reçus.

Le projet Défi mer a retenu toute l'attention de la CPS et accorde tout son soutien et les encouragements pour réussir ce challenge.

Aussi, la CPS met en garde l'Urasce PACA Corse sur le risque financier engagé en cas du nombre d'inscription insuffisant à l'événement proposé.

Afin de valider le dossier auprès du CDF le 13/02/2023, différents points sont à corriger.

L'Urasce PACA CORSE a adressé une lettre de présentation de cet événement qui est présentée avec l'idée de faire non pas une compétition mais plutôt des épreuves ludiques. Le but étant de proposer quelque chose de nouveau, d'innovant et d'accessible à tous.

Avec un tirage au sort des équipes et la possibilité pour deux personnes qui s'inscrivent ensemble d'être dans la même équipe. Le but étant de créer du lien avec des personnes que l'on ne connaît pas et donner la même chance à chacune des équipes.

Les activités nautiques proposées sous la forme de défi se feront les samedi et dimanche matin.

Elles sont encadrées par un prestataire local qui se chargera du chrono et du classement.

Le détail des épreuves retenues ne sont pas dévoiler aux participants pour leur laisser la surprise.

Ces défis se feront le samedi matin, 5 défis seront proposés sur 7 choix possibles. P. Le Crom fait remarquer que le courrier de présentation indique que ce n'est pas une "compétition" mais qu'ils abordent plus loin un classement avec chronométrage!

La durée de l'évènement pose des questions sur la disponibilité des participants.

P. Le Crom fait remarquer que sur les bases de l'organisation proposée, le règlement du dossier d'organisation (dispositions générales et spécifiques) devront être ajustées ainsi que pour la convention.

### **Le budget:**

#### **Recettes:**

- modifier Fnasce Subvention challenge pluri-disciplinaire 3200€ au lieu de 4000€.
- ajouter Fnasce Aide exceptionnelle: 800€ => décision à valider par le CDF du 13/02.
- modifier Fnasce subvention structures onéreuses: 3000€ au lieu de 2000€ => décision à valider par le CDF du 13/02.

La question se pose sur l'attribution de la subvention pour pour "structure onéreuse".

Telle que c'est présenté, cela ne semble pas clair au regard du devis fourni par l'Urasce PACA Corse.

Après débat, O. Blanchet propose de remplacer l'aide aux structures onéreuses par "aides financières exceptionnelles à l'organisation d'une manifestation nationale onéreuse"

É. Raynaud lui demande de rédiger un article plus détaillé précisant les détails d'attribution de cette aide. Celui-ci sera soumis au vote du CDF pour application.

### **Le dossier de présentation:**

#### **Page 1:**

- en titre, modifier "Manifestation" par "Challenge sportif national innovant".
- appliquer les nouveaux logos BFM et GMF.

#### **Page 3:**

- dans la signature, modifier "sident" de l'Urasce .... par "Président".

#### **Page 10:**

- Article 1: modifier de 16 à 25 ans par de 16 à moins de 25 ans.
- Article 4: préciser quelle ASCE \*du vice président sport de l'ASCE XX appartenant à l'URASCE organisatrice.

#### **Page 11:**

- Article 5: chaque participant doit présenter:
  - modifier soit sa carte .. par sa carte d'adhérent à jour, signée et avec la photo (ne pas mettre la fin de la phrase).

- modifier "soit sa pièce" ... par "ou une pièce d'identité".
- réinsérer Article 7 - Référence à une réglementation nationale du dossier type en précisant "Sans objet".
- Renumeroter les articles à suivre.

**Page 12:**

- Article 8: remplacer "du trophée du plus grand nombre" par "le trophée CPS", dans la première phrase.

**Page 13:**

- Article 11: « Désistement »
- préciser les modalités des remboursements ou non en fonction des dates ou si souci médical ou événement familial à justifier avant ...date à préciser.

**Page 15:**

- Article 20: Classements: qui sera renuméroté Article 21: Classements.
- Article 20: Classements: qui sera renuméroté Article 21: Classements.
- Proposer un tableau pour l'attribution des points : la CPS propose de les accompagner.

S. Vazeilles propose d'établir une grille de points.

**La fiche récapitulative:**

- supprimer "dans le cas où l'ASCE ... directement l'URASCE PACA Corse".
- ajouter Paiement à l'inscription par l'ASCE directement à l'URASCE l'URASCE PACA Corse.
- dans le tableau ajouter une colonne avec montant total à payer.

La CPS propose d'accompagner également l'Urasce pour la rédaction du formulaire en ligne avec l'outil Framiform.

**Ces modifications et observations devront-êtré prises en compte et renvoyer à la CPS au plus tard le 6 février.**

Il sera bien précisé à l'Urasce que le dossier sera soumis au prochain CDF en date du 13 février pour validation.

Les inscriptions ne pourront donc pas être lancées avant la décision finale du CDF.

- **Enduro carpes** – ASCE 57– du 2 au 4 juin 2023 à Moulins-lès-Metz (57)
- Dossier d'organisation + budget → Suivi du dossier → S. Vazeilles

Deux ASCE se sont portés candidates pour l'organisation du challenge de pêche 2023, l'asce 57 et l'asce 86.

Pour des raisons d'infrastructures, l'asce 86 ne donne pas suite et propose de se repositionner en 2024.

La CPS émet des remarques et interrogations avant validation du dossier :

- 1 - En 1ère page, le dernier logo "BFM" et "GMF" doivent-êtré apposés. En effet,

même s'ils n'obtiennent pas une aide directe des partenaires, ceux-ci aident financièrement la FNASCE. Sachant qu'ils percevront une aide FNASCE. Les partenaires BFM et GMF participent donc de manière indirecte.

2 - En préambule, le mot du président doit-être co-signé par la présidente FNASCE.

3 - Dans les dispositions générales du règlement, Il faut rajouter l'article 15 issu du règlement type (ci-joint) que l'on trouve sur le site internet de la FNASCE:

**"Article 15 – Protection des participants**

*La loi 2022-293 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France fait apparaître des évolutions afin de protéger les participants de tous types de violences (physique, psychologique, sexuelle).*

**Article 8 de la Loi**

*Les structures veillent à lutter contre toutes formes de violences et de discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives.*

**Article 35 de la loi**

*La loi oblige les fédérations et les associations qui lui sont liées à " informer ses adhérents de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques"*

4 - Il serait bon d'homogénéiser la police du dossier.

5 - La fiche d'inscription à prendre en compte est celle figurant sur le site internet de la FNASCE.

6 - Le montant pour les inscriptions de 100€ pour les sportifs et 120€ pour les accompagnateurs, restent identique aux montant de l'an dernier. Cependant, le tableau du budget prévisionnel affiche un montant de 60€ pour les sportifs et 92€ pour les accompagnateurs.

Il serait bon de mettre en correspondance le tableau du budget prévisionnel avec le prix demandé pour l'inscription.

La CPS propose qu'une fois ces modifications apportées le dossier soit proposé au CDF.

**- Pétanque:**

É. Raynaud informe la CPS qu'un contact est en cours avec L. Vanhoute de l'Urasce Hauts de France pour un projet de candidature. Période fléchée mi-octobre début novembre.

Les représentants CPS et CDF sur les challenges 2023 (*Tableau à insérer dans la version finale*).

**Point 8**

Aide financière aux ASCE

P. Le Crom informe la CPS que l'asce 29 a adressé en date du 23/01/23 une demande d'aide financière pour la création d'une nouvelle activité "pilate". Cette demande concerne l'achat de 15 tapis pilate pour un montant de 536,58 euros TTC. Après examen des pièces jointes, il manque :

- le compte d'exploitation de l'année N-1 (l'extraction de la partie sports du compte d'exploitation suffit),
- le budget prévisionnel de l'année N,
- le devis estimatif a bien été envoyé avec la lettre de demande.

La CPS reste dans l'attente de ces pièces complémentaires pour valider ou pas cette demande.

### **Point 9**

Outils collaboratifs :

Google drive : P. OTTELOHÉ présente rapidement une utilisation pragmatique de google drive.

Google drive a pour objectif de mettre en ligne des documents aux formats modifiables à disposition des membres de la CPS. Il doit permettre aux membres de disposer de documents dans un but de corrections, d'informations collaboratifs.

Elle présente également un autre outil "Osmose". Un outil complet et modulable proposé par la direction interministérielle du numérique (DINUM). Cette plateforme permet de composer un espace collaboratif avec les fonctions intéressantes: blog, partage de documents, espaces d'échanges, calendrier, gestion de tâches, wiki... Osmose est accessible également aux personnes qui ne sont pas du ministère.

Un autre espace participatif (MTE) et "Resana" (interministériel).

Toujours proposé par la direction interministérielle du numérique (DINUM), cette plateforme collaborative de l'État offre un espace numérique complet pour faciliter le stockage, le partage et la coédition de documents, mais aussi le travail en équipe et en mode projet, y compris en mobilité grâce à une application dédiée.

Une plateforme sécurisée collaborative autour du partage de documents, très simple à prendre en main. Resana est homologuée au titre du référentiel général de sécurité (RGS) et hébergée sur le Cloud qualifié SecNeumCloud par l'ANSSI.

Cependant, P. OTTELOHÉ propose à la CPS d'utiliser "Framapad", éditeur de texte en ligne gratuit.

C'est un traitement de texte (une sorte de Word ou Writer très simplifié), mais aussi de travail collaboratif. Il est basé sur le logiciel libre Etherpad.

Un pad un traitement de texte collaboratif en ligne pour un maximum de 16 personnes.

En accord avec les membres de la CPS, P. OTTELOHÉ va :

- 1 - créer un "pad" puis enverra aux membres le lien de connexion,
- 2 - P. Le Crom rédigera le compte-rendu,
- 3 - chaque membre de la CPS pourra collaborer - inscrire son nom ou pseudo et choisir une couleur dans le nuancier, choisir une couleur à partir du nuancier puis cliquer sur le bouton « Enregistrer »,
- 4 - puis contribuer à l'écriture collaborative. Chaque auteur peut enrichir le même document collectif : chaque contribution est surlignée dans la couleur choisie par l'auteur (celle-ci est modifiable). On peut copier/coller des textes et des URL qui sont alors actives en tant qu'hyper-liens vers les documents « source ». On peut aussi écrire et modifier le texte d'un autre auteur.

Ensuite, V. Moufle a présenté "Framaforms" qu'elle utilise déjà pour l'asce 14.



"Framaforms" est un service en ligne gratuit libre qui permet de créer, éditer et publier ses formulaires en ligne, puis d'en récolter, analyser et exporter les réponses.

Cet outil permet est souvent utilisé pour réaliser des enquêtes en ligne.

L'idée serait de proposer aux asce organisatrices de challenges d'utiliser "Framaform" dans le cadre des inscriptions officielles-Fnasce en ligne et non plus par papier. Ceci permettrait également de disposer d'informations qui pourraient être communiquées aux partenaires (GMF/BFM) dans le cadre de leur démarche commerciale.

É. Raynaud propose à V. Moufle de faire une présentation de sensibilisation à l'utilisation de l'outil "Framaforms" au prochain congrès.

### **Point 10**

É. Raynaud fait un point de situation sur les deux premières sessions.

Les participants inscrits à la première session sont restés fidèles à la seconde session de décembre et de janvier.

Les résultats et le bilan des sessions de novembre et décembre ont été diffusés sur le site de la Fnasce.

Attribution des récompenses.

La Fnasce a financé les lots de novembre, décembre et janvier (ballons, bonnets et écharpes aux couleurs de la CDM de rugby).

Les lots ont été envoyés par courrier aux lauréats.

La session de janvier s'est déroulée le mercredi 25/01 en fin de CPS et en présence des membres présents.

La quatrième session est programmée le lundi 20 février à 13h00 et le mercredi 22 février à 19h00.

Une précision a été apportée dans **Article 7 – Les récompenses** du règlement:

*"Les récompenses mensuelles individuelles sont limitées à 3 par participants.*

*Toutefois les réponses seront toujours comptabilisées pour le classement final."*

### **Point 11**

Congrès 2023 :

Rapport d'activités sports 2022 du dossier N2.

Le rapport d'activités sports 2022 préparé par P. Le Crom est finalisé collectivement.

É. Raynaud proposera le mot du VP Sports de la Fnasce à insérer.

Programme :

#### **MARDI 4 AVRIL :**

Tenue du Point infos Sports le mardi 4 avril (arrivées des participants).

E. Raynaud informe la CPS qu'un point info CPS sera mis en place le mardi de 16h à 18h dans le hall d'entrée du lieu d'accueil.

Un "Qui fait quoi" plus détaillé sera étudié.

Ce point info sera tenu par E. Raynaud et P. Le Crom.

Préparer les affiches des challenges 2023 et les transmettre à S. Lagache pour impression.

Lister le matériel et communiquer la liste à l'organisateur (micro, imprimante...)

**MERCREDI 5 AVRIL** : RAS pour le moment.

**JEUDI 6 AVRIL :**

Concernant les groupes thématiques.

É. Raynaud propose le thème « nouvelles activités numériques » avec une présentation des outils des outils (Kahoot, Framaforms, outils collaboratif ...)

É. Raynaud présentera l'application KAHOOT!, Véronique présentera FRAMAFORM.

Activités sport du jeudi.

Après les ateliers sport, des activités sport exclusivement basées sur la thématique "rugby".

É. Raynaud est en contact avec le Rugby Club de Vannes pour mettre en place une animation ainsi qu'avec une joueuse de l'équipe de France à XV féminine, Coralie DROUIN.

**Point 12**

Site internet :

Page sport

P. OTTELOHÉ et A. Huet ont commencées a travailler sur la refonte de la page sport.

Elles travaillent actuellement sur l'ossature.

**Point 13**

DASCE 2023 : 3 - 4 - 5 et 6 octobre à Port-Leucate (11) au centre Rives des Corbières.

Thème retenu : "le rugby".

Organisation : Un atelier table ronde avec l'intervention de Sébastien Boueilh de l'association "Colosse aux pieds d'argile" qui a pour missions la sensibilisation et la formation aux risques de violences sexuelles, ...

Créée par Sébastien Boueilh, ancien rugbyman dans le Sud-Ouest, l'association Colosse aux pieds d'argile est née de son histoire personnelle. Celle d'un enfant abusé sexuellement, entre 12 et 16 ans par un proche de sa famille, qui a réussi à sortir du silence 18 ans après pour porter plainte contre son agresseur. Cette association est reconnue comme l'association de référence dans ce domaine, notamment grâce à son expertise du terrain.

Voir pour la participation d'autres intervenants en rapport avec la thématique retenue.

L'objectif de cette table ronde est d'informer, et renforcer la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes.

L'intervention de témoignages est envisagé.

Budgétisation : 800 euros pour l'intervenant.

Le "Qui fait quoi" sera peaufiné en CPS de juillet.

**Point 14**

Dossier agrément « Jeunesse et éducation populaire »

É. Raynaud demande à P. Le Crom de voir avec A. Dupas concernant le renouvellement de l'agrément de "Jeunesse éducation populaire" auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

P. Le Crom attire l'attention de la CPS sur le fait que ce n'est pas un agrément "Jeunesse et sport" comme c'est indiqué dans le titre de l'article présent sur le site de la FNASCE.

**Point 15**

JO Paralympiques 2024

Ce point sera traité lors d'une prochaine CPS.

**Point 16**

Année 2024, renouvellement CPS, projets.

Abordé en point 4.

**Point 17**

Questions diverses.

"MAI à vélo 2023"

S. Lagache propose à la CPS que la Fnasce reconduise l'opération pour l'édition 2023.

La CPS valide la proposition et demande à P. Le Crom de reprendre contact avec J. Laffite, coordinatrice de l'opération "MAI à vélo".

Pour ce qui concerne la remise des trophées de l'édition 2022, É. Raynaud se charge de de l'achat des 3 trophées qui seront remis au prochain congrès.